



Demander une rémunération aidant familial à la succession

Par **Krysange**, le **12/04/2016** à **18:29**

Bonjour à tous, Suite au décès de mon mari atteint d'une SEP depuis plus de trente ans. Mon mari a eu 2 mariages dont 2 enfants à chacun de ses mariages Je l'ai aidé pendant ses longues années aussi bien dans sa vie personnelle que professionnelle .rnJ'ai donc mis ma santé (problèmes de santé) et ma carrière professionnelle entre parenthèse .rnAujourd'hui sans travail, ni pension reversion (c'est la 1ère épouse qui l'a perçoit),et ni de retraite à attendre .rnA la succession est-il possible d'être reconnue, en tant qu'aidant familial, rnLe problème : les enfants du premier mariage ???rnQuelles sont les procédures s'il y a ?rnEn vous remerciant de vos conseils.